



Fraude a la caf et a la secu

Par **zouad**, le **05/06/2013** à **00:17**

bonjour

je suis mère d'une petite fille de 15 mois je touche des aides de la caf depuis sa naissance et j'ai vécu seule jusqu'à septembre dernier au j'ai repris mes étude et la son papa mon ex-compagnon en situation irrégulière en France est venu s'installer plus au mois chez moi pour me garder la petite

aujourd'hui j'étais convoquée par la PAF la police de frantière qui sont a sa recherche, après une enquête de voisinage ils ont decouvers il vivait chez moi et m'ont dit que je n'avais pas le droit de le loger et que c'"tait un délit, puis ils vont contacter la caf et la secu

maintenant je voudrai savoir ce que je risque en gros
la paf m'ont que je peu risquer de la prison
merci de me répondre

Par **Jibi7**, le **05/06/2013** à **08:26**

A en juger de vos précédents messages de 2012 votre propre situation n'est ou n'était pas très claire.

Si entre temps vous avez obtenu des résultats universitaires qui justifient d'une appréciation favorable de votre propre situation, allez consulter sans tarder les associations specialisées et les assistantes sociales de la caf qui vous diront plus sérieusement ce que vous risquez.

Si vous viviez dans votre propre famille en France ce serait un autre élément..

Etre "mère ou père de"..ne permet pas de passer outre les regles en vigueur.

et puis parfois il faut savoir choisir entre mère célibataire sans soutien de famille étudiant etc..

Hébergé plus ou moins...n'est pas un statut!

Par **youris**, le **05/06/2013** à **09:38**

bjr,

vous ne risquez pas la prison en ce qui concerne la CAF et la sécu ni même à mon avis pour avoir hébergé le père de votre enfant.

par contre il est possible que ces organismes estiment que vous avez fraudé car votre situation réelle n'est pas conforme à celle que vous déclarez.

dans ces conditions ces organismes peuvent vous demander de rembourser les sommes que vous avez perçu indûment.
pour prouver votre bonne foi, vous pouvez les contacter sans attendre en leur expliquant votre situation.
mais la position de ces organismes dépend surtout des sommes en jeu.
cdt

Par **zouad**, le **06/06/2013** à **23:50**

Bonjour

merci de vos réponses je suis un peu soulagé si vous me dites que j'irai pas en prison, j'ai commencée a chercher du travail et je laisse tomber les études, le probleme j'ai toujours peur si je n'arrive pas a trouver un travail très vite pour rembourser ce que je leur doit et pour vivre ma question est "est ce que la CAF peut arrêter tous les aides qu'elle me donne définitivement ou pas"
surtout pour payer mon loyer

Par **Jibi7**, le **07/06/2013** à **09:49**

Si votre bonne foi est retenue les organismes sociaux en principe devraient étaler votre dette .
Une association Cresus Alsace aide et conseille les surendettés surtout quand ils sont en recherche d'emploi etc